



Communiqué de presse du 18 septembre 2019

La section SSP-ONG : toujours nécessaire

Après 22 années, la section ONG du syndicat SSP change de présidence. Nicole Cornu, de la Société suisse des employés de commerce, et Marc Prica, de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, reprennent dès à présent la tâche, toujours nécessaire, consistant à veiller à ce que les conditions de travail dans le domaine des ONG soient progressistes, une tâche assumée jusqu'à ce jour par Urs Sekinger du SOLIFONDS. Une mission syndicale qui reste indispensable, étant donné la pression financière croissante qui s'exerce sur les ONG.

Une coprésidence qui veut maintenir ce qui a fait ses preuves et reste attentive aux nouveaux défis dans le domaine des organisations à but non lucratif, les ONG, et les relève. Nicole Cornu et Marc Prica identifient tout de suite les défis : si les aides publiques diminuent, les ONG se retrouvent sous pression. La section syndicale SSP-ONG s'engage pour que cette pression ne soit pas simplement répercutée vers le bas.

Ne pas reporter la pression sur le personnel

« Ce sont surtout les conventions de prestation renégociées régulièrement qui peuvent avoir des retombées amères pour le personnel. Elles ont de toute façon pour effet de diminuer la sécurité au travail », estime N. Cornu. Selon elle, la plupart du temps, les organisations ne voient pas d'autre solution qu'une réduction du personnel. Avec le comité de la section élargi au début de l'année, elles savent qu'elles ont derrière elles une équipe qui connaît le terrain des ONG et sait où le bât blesse. Des thèmes comme une rémunération équitable, la résorption et l'indemnisation des heures supplémentaires qui s'accumulent ainsi que la participation et la codécision du personnel des ONG continuent à se trouver de ce fait aux toutes premières places de l'agenda. M. Prica pense à ce sujet que « Dans cet esprit, les conventions collectives de travail (CCT) gardent également une grande importance. Une bonne CCT offre une protection globale à l'ensemble du personnel. »

Ce qui a été mis en place reste porteur d'avenir

C'est pourquoi, depuis la création de la section en 1997, le président démissionnaire, Urs Sekinger, collaborateur du SOLIFONDS, a promu avec Catherine Weber, secrétaire syndicale, la conclusion de CCT. Ainsi, 2 500 personnes de six ONG – ECAP, Helvetas, Pro Helvetia, Public Eye, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et Solidar Suisse ainsi que le PS Suisse – profitent aujourd'hui de conditions de travail protégées par une CCT grâce au partenariat social.

La section SSP-ONG a en outre réalisé en 2015 une étude sur le salaire et les conditions de travail dans les ONG ainsi que, pour la première fois, sur les expériences faites avec des contrats de prestation conclus avec des ONG. Des ateliers de travail, des séances d'information

et des aide-mémoires sont autant d'outils qui permettent au personnel des ONG de connaître et faire valoir ses droits, par exemple en matière de conditions de travail, de salaire, d'heures supplémentaires, d'évaluation des collaborateurs et collaboratrices, d'égalité des sexes, de conciliation entre famille et profession, de protection de la santé et contre le licenciement, de stages et de questions de gouvernance.

Toujours engagés pour les nombreux collaborateurs et collaboratrices des ONG

L'augmentation constante des effectifs depuis 1997 montre que « s'engager pour des personnes engagées » répond à un besoin. En effet, celles et ceux qui s'engagent pour « une bonne cause » oublient par trop souvent leurs propres collaborateurs et collaboratrices lorsqu'il est question de la qualité des conditions de travail. Les critères éthiques ne doivent pas uniquement déterminer le marketing et les activités des organisations par rapport à l'extérieur, mais s'appliquer aussi à l'interne de ces dernières. C'est pourquoi la section SSP-ONG continuera à s'engager demain pour des conditions de travail transparentes et progressistes dans les organisations à but non lucratif, les ONG, comme, par exemple, pour des salaires équitables, une vraie transparence des salaires, des possibilités de participation et de formation continue, la possibilité du télétravail ou « home office » ainsi que le congé parental.

Liens

Enquête 2015 auprès des organisations non gouvernementales suisses : expériences avec des contrats de prestations

<https://ong.ssp-vpod.ch/themes/contrats-de-prestation/>

Salaires et conditions de travail 2015 dans les ONG – enquête du bureau BASS 2015

<https://ong.ssp-vpod.ch/themes/salaires/>

Personnes de contact

Nicole Cornu, coprésidente du SSP-ONG

portable 079 574 50 84

Marc Prica, coprésident du SSP-ONG

portable 076 585 03 21

Catherine Weber, secrétaire syndicale du SSP-ONG

fixe 031 312 83 28